



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 20/05/2026  
Reçu en préfecture le 20/05/2026  
Publié le 20/05/2026  
ID : 060-216003434-20260506-DECISION202614-CC



## DÉCISION DU MAIRE N°2026/14

**Objet : Convention de partenariat avec « RUN IN LYS CHANTILLY »,  
dans le cadre de l'événement « LA LYS'OISE 2026 »**

Le Maire de la commune de Lamorlaye,

**Vu** l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Vu** la proposition faite par **M. COIGNOUX**, relative à l'organisation d'une course sportive sur le territoire « **LA LYS'OISE** »,

**Considérant** que, dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la Ville de Lamorlaye souhaite accompagner « **L'ASSOCIATION RUN IN LYS CHANTILLY** » pour lui permettre de mener à bien ces objectifs,

**Considérant** la nécessité de conclure une convention pour fixer les règles de fonctionnement et d'organisation de l'activité susvisée réalisée par **M. COIGNOUX**,

### DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De passer une convention de partenariat avec l'association « RUN IN LYS CHANTILLY », représentée par **M. Eric COIGNOUX**, Président de l'Association, sise 39 rue Ter Grande Avenue – 60 260 LAMORLAYE, et ce conformément au document contractuel.
- ARTICLE 2 :** Que les services municipaux accompagneront l'association dans la mise en place de l'événement « LA LYS'OISE », en répondant à ses besoins en matériel, en sécurité et en communication et ce, à titre gratuit, le dimanche 17 mai 2026, de 8h30 à 12h30.
- ARTICLE 3 :** Que la collectivité versera à l'ASSOCIATION une subvention exceptionnelle pour cette manifestation d'un montant de 2 500 euros, contre remise des factures.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Lamorlaye,  
Le 06/05/2026,

Le Maire  
**Nicolas MOULA**

